



## **Lettre d'information n°1- 2019**

Bonjour, en 2018, l'ABPN a organisé de nombreuses sorties et actions sur le terrain. Sans oublier notre participation à plusieurs commissions départementales.

### **Sorties Nature 2018**

#### **La flore printanière de la Miotte, samedi 24 mars**

#### **Les Orchidées de la Miotte, samedi 5 mai**

<https://www.estrepublicain.fr/edition-belfort-hericourt-montbeliard/2018/05/07/sortie-decouverte-des-orchidees-de-la-miotte-organisee-par-l-association-belfortaine-de-protection-de-la-nature-gps0>

#### **La flore du Malcausy, samedi 12 mai**

La lysimaque a été observée par 15 personnes qui ont vécu l'expérience de visiter le site à partir d'une barque.

#### **La pelouse du Sabot de Frotey, samedi 9 juin**



Une colline calcaire aux portes de Vesoul. On y découvre des plantes spécifiques des pelouses calcaires, comme les orchidées, (l'ophrys bourdon...), une plante endémique : l'Hélianthème des Apennins, des insectes, parmi lesquels des papillons (Zygènes, Demi-deuil...).

Le buis, très présent a été décimé par la chenille d'un papillon : la Pyrale du buis. Tous les buis sont desséchés! On y trouve aussi la belle digitale jaune et en conclusion de notre visite au Sabot, la parole est à Guy : *Je trouve "ça beau"!*





## Association Belfortaine de Protection de la Nature

18 rue de Brasse, 90000 Belfort

<http://www.abpn90.fr/>

### Lettre d'information n°1- 2019

#### **Pelouse de Bessoncourt, samedi 23 Juin**

<https://www.estrepublicain.fr/edition-belfort-hericourt-montbeliard/2018/06/25/sortie-decouverte-des-orchidees-organisee-par-l-association-belfortaine-de-protection-de-la-nature-gpso>

#### **L'Etang Colin à Chaux, samedi 21 juillet**

<https://www.estrepublicain.fr/edition-belfort-hericourt-montbeliard/2018/07/24/sortie-botanique-a-l-etang-colin-organisee-par-l-association-belfortaine-de-protection-de-la-nature-gpso>

#### **Les petits fruits à la Justice, samedi 8 septembre**

Sortie ayant été suivie par 10 personnes, pour y voir les Berberis vulgaris, l'Alisier blanc, ...

#### **L'îlot de vieillissement à Rougegoutte, samedi 15 septembre**

Philippe Clerc a captivé les 7 visiteurs qui n'ont pas hésité à grimper les collines de Rougegoutte pour découvrir une partie de forêt laissée à son propre destin.

Et également, les Orchidées de Chèvremont, samedi 26 mai, la Miotte, samedi 2 juin.

### Actions 2018

#### **Bourse aux greffons avec les croqueurs de pommes, à Belfort, samedi 11 mars 2018**

Dans le cadre de notre coopération avec l'association les « Croqueurs de Pommes », chaque année nous participons à la journée « Bourses aux Greffons ». L'ABPN y présente ses activités et ses actions.



#### **Assemblée Générale, mercredi 14 mars 2018**





## **Lettre d'information n°1- 2019**

### **Nettoyage de la nature à Eloie, samedi 28 avril 2018**

Suite à l'apparition d'un dépôt sauvage sur la commune d'Eloie, nous avons organisé un nettoyage de cette zone. Une personne d'Eloie a participé à cette matinée, qui a permis de remplir une bonne remorque de déchets, principalement issus de la construction : laine de verre, plaques de plâtre, rails de cloisons.



### **Débroussaillage parcelle Permakid, lundi 28 mai 2018.**

L'association Permakid a pour objectif de sensibiliser la jeunesse aux pratiques de la permaculture. Un terrain est mis à sa disposition de les jardins ouvriers de l'Etang des forges. Nous avons apporté notre soutien à la préparation de ce terrain.

### **Marche pour le climat, samedi 8 septembre 2018**

## **Revue de presse**

Quelques articles intéressants :

Vivre le territoire du 3 juin 2018 : « plantes : ces exotique qui nous colonisent »  
FNE : « Livret-De-la-haie-de-thuya-à-la-haie-champêtre »

si ces articles vous intéressent, demandez les nous.

## **Les prochaines actions Sorties nature 2019 de l'ABPN**

- 30 mars à 14h : flore printanière de la Miotte
- 4 mai à 14h : orchidées de la Miotte et et de la Justice
- 18 mai à 14h : Chèvremont puis pelouse de Bessoncourt ou du fort de Bessoncourt.
- 1er Juin à 14h : Bourogne
- 22 Juin : Sortie Annuelle

Pont de Roide – Pré Nicard - pelouse marneuse à Orchidées entre Dambelin et Hyémondans, déjeuné au restaurant, puis Crêt des Roches, avec guide.

Ces dates peuvent évoluer en fonction des conditions météorologiques. Un message vous parviendra pour confirmation.



## **Lettre d'information n°1- 2019**

### **Dossier : La sécheresse 2018 dans le Territoire**

Depuis la mi-juin 2018, le département connaît un déficit pluviométrique couplé à des températures élevées. Des épisodes de sécheresse ont pu être rencontrés ces dernières années, sans pour autant jamais atteindre le niveau critique actuel.

Après réunion du Comité Sécheresse dont fait partie l'ABPN, un renforcement des mesures de restriction de l'usage de l'eau à leur plus haut niveau a été décidé par arrêté préfectoral du 5 septembre 2018 pour une durée de deux mois. Au terme de ce délai, un nouvel arrêté de restriction de niveau 3 (niveau crise), prolongeant l'application de ces mesures pour une durée d'un mois supplémentaire, a été pris le 5 novembre 2018.

Ces arrêtés sont aujourd'hui abrogés mais la situation des nappes phréatiques reste critique.

La végétation et la faune dépendante, ont, elles, subi des dommages dont les effets se feront sentir sur le long terme.

Compte tenu de la fréquence, de la durée et de l'intensité de ces sécheresses, **des mesures de plus long terme pour sécuriser l'alimentation en eau potable de la population doivent être engagées.**

#### **Dates clé :**

- 20 juin 2018 : Activation de la cellule de veille sécheresse, réunie de manière hebdomadaire
- 20 juillet 2018 : arrêté préfectoral sécheresse de niveau 1, niveau alerte
- 03 août 2018 : arrêté préfectoral sécheresse de niveau 2, niveau alerte renforcée
- 29 août 2018 : Convocation du comité départemental de suivi de la sécheresse, composée notamment des services de l'État, des représentants des collectivités territoriales et EPCI, des syndicats des eaux, des chambres consulaires, de la profession agricole, de la fédération de pêche, des associations etc.
- 5 septembre 2018 : arrêté préfectoral sécheresse de niveau 3, niveau crise (durée de 2 mois)
- 5 novembre 2018 : nouvel arrêté préfectoral sécheresse de niveau 3, niveau crise (durée d'1 mois).

#### **La sécheresse : explication du phénomène**

Phénomène progressif, la sécheresse est tributaire de 3 facteurs principaux : la pluviométrie, la température de l'air et les prélèvements sur la ressource en eau (par le milieu naturel, l'activité de l'homme, etc.). Elle est favorisée dans notre département en raison :

- d'une capacité limitée des réserves des sous-sols,
- de cours d'eau à écoulements torrentiels,
- des prélèvements d'eau parfois excessifs, au-delà des limites des débits réservés.

#### **Chiffres clé :**

##### **Les cours d'eau avec un étiage critique**

A Belfort, la Savoureuse a affiché un débit de 209 litres par seconde, contre 1500 l/s un mois de septembre lambda, contre 7000 l/s en moyenne en janvier. De nombreux cours d'eau connaissent des ruptures d'écoulement sur de longues distances.

##### **Les réserves en eau potable fragilisées**



## Association Belfortaine de Protection de la Nature

18 rue de Brasse, 90000 Belfort

<http://www.abpn90.fr/>

### Lettre d'information n°1- 2019

L'Agglomération Belfortaine a un besoin journalier de 12 000 m<sup>3</sup> d'eau par jour, dont 70 % sont fournis en sécheresse par le Doubs, dont l'étiage était également critique.

La station de Sermamagny ne peut pas prélever plus de 3500 m<sup>3</sup> par jour vu l'étiage bas, alors qu'elle peut aller jusqu'à 5000m<sup>3</sup>/j en temps normal.

#### **Les restrictions et interdictions des usages de l'eau en cas de crise sécheresse**

##### **Usages domestiques et collectifs :**

- Le lavage des voitures même en station professionnelle
- Le remplissage des piscines privées existantes d'une capacité supérieure à 2m<sup>3</sup>
- Piscines ouvertes au public: vidanges et remplissage soumis à autorisation
- L'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins d'agrément.
- L'arrosage des terrains de sport et des terrains de golf
- Le nettoyage des pistes d'athlétisme, des tribunes et des équipements de loisirs
- Le lavage des voiries
- Le lavage des terrasses, toitures et façades
- L'arrosage des pistes de chantiers
- Le fonctionnement des fontaines publiques d'agrément
- le lavage des réservoirs AEP et les purges des réseaux
- les opérations de maintenance pouvant entraîner une dégradation du niveau de rejet

##### **Usages économiques**

- les industries doivent appliquer le niveau 3 de leur plan d'économie.
- l'irrigation agricole: l'arrosage par aspersion est interdit.
- l'irrigation des cultures de semences, des cultures fruitières équipées de «goutte à goutte» ou de «pied à pied» et des cultures maraîchères, florales et pépinières est interdit entre 20h et 8h.

##### **Ouvrages hydrauliques et plans d'eau**

- le débit réservé doit être strictement respecté.
- à l'exception des ouvrages hydrauliques servant à l'alimentation en eau potable ou à la navigation
- Plans d'eau : vidange et remplissage interdits

**Le non-respect est passible d'une contravention de 5e classe.**

**L'ABPN déplore la faible communication effectuée sur la crise et la non-adaptation des mesures à la réalité du terrain.**

**Aucune incitation aux cuves de récupération d'eaux de pluie, pas de réseau séparatif dans nombre de communes, autant de mesures simples à mettre en œuvre.**



## **Lettre d'information n°1- 2019**

### **Le retrait-gonflement des argiles**

#### ***Un phénomène naturel et un risque sérieux pour les habitations***

On qualifie de risque géologique tout incident catastrophique engendré par des phénomènes de mouvements de terrain, intervenant de manière plus ou moins rapide et plus ou moins brutale.

Les risques géologiques représentent 11,2% des événements naturels catastrophiques. On distingue au sein des risques géologiques :

- les risques telluriques liés au déplacement continu des plaques de la croûte terrestre causant séismes, éruptions volcaniques, tsunamis ;
- les risques côtiers dépendants des mouvements des mers et océans et induisant l'érosion et la submersion des côtes ;
- et enfin les risques climatiques inhérents aux éléments tels que le vent, la température et les précipitations dont les principales conséquences non météorologiques, sont des mouvements de terrain.

Le risque ou "aléa" de retrait-gonflement des argiles appartient à cette dernière catégorie.

Les sols argileux possèdent la curieuse propriété de voir leur consistance se modifier en fonction de leur teneur en eau. Ainsi, en contexte humide, les sols argileux se présentent comme souples et malléables, tandis que ce même sol desséché sera dur et cassant. Des variations de volumes plus ou moins conséquentes en fonction de la structure du sol et des minéraux en présence, accompagnent ces modifications de consistance.

Ainsi, lorsque la teneur en eau augmente dans un sol argileux, on assiste à une augmentation du volume de ce sol - on parle alors de "gonflement des argiles". Un déficit en eau provoquera un phénomène inverse de rétractation ou "retrait des argiles".

#### ***Un phénomène aux conséquences coûteuses***

Non dangereux pour l'homme, le phénomène de retrait-gonflement des argiles est désormais bien connu des géotechniciens. Il est pris en charge depuis 1989 par la procédure CatNat, il est la deuxième cause d'indemnisation (au premier rang : les inondations).

Générateur de sérieux dégâts sur l'habitat, c'est ainsi près de 6 milliards d'euros qui ont été dépensés entre 1990 et 2013 pour indemniser les propriétaires et limiter les désordres liés à ce phénomène.

**La sécheresse de 2018 a des impacts sur les constructions qui ne sont pas encore définis : pour toute constatation, un dossier en mairie doit être réalisé.**

**Association Belfortaine de Protection de la Nature**

18 rue de Brasse, 90000 Belfort

<http://www.abpn90.fr/> [abpn90@orange.fr](mailto:abpn90@orange.fr)